
Réunion annuelle

22/09/2015

Les présents : Geneviève Grethen -LDH, Isabelle Mac Millan -secours catholique, Jean François Quantin -RESF, Corinne Maury -Maison de la solidarité, Anne Noëlle Quillot -RESF, Bernard Leclerc -administrateur du site du réseau.

1. Le point sur les travaux / petit historique

Une première fiche adressée aux associations construite sur le modèle de celles réalisées par le CRIBIJ. Peu de réponses. On attribue cela à la complexité de la fiche, aux redondances du questionnement.

Nouvelle fiche proposée début juin aux membres du groupe de travail sur l'annuaire.

Pas davantage de réponses à la fin du mois.

Idée de préparer les fiches pour chaque association et demander validation.

A ce jour 50 fiches rédigées. 7 fiches validées.

2. Quelles limites pour la base de données ?

A la dernière réunion nous avons fixé des limites géographiques : l'agglomération messine.

On devait s'appuyer sur la liste des associations présentes aux assises : nous n'avons pas la liste.

Le travail a été commencé avec les associations du réseau, les structures partenaires, les structures incontournables (celles qui sont dans les annuaires de la DDCS et du CCAS).

Les autres, Comment procède-t-on ? Quelles limites « idéologiques », de valeurs ?

Relevé de décisions

L'annuaire est un annuaire de l'urgence humanitaire. Mais l'urgence est indissociable de la vie sociale et culturelle.

Les associations avec lesquelles travaille le réseau sont amenées à être recensées dans l'annuaire. Le cas des associations inconnues sera étudié au cas par cas. Leur démarche doit être conforme à la charte fondatrice du réseau.

3. Quelles règles se donne-t-on pour la publication des fiches ?

Validation des fiches : quels moyens se donne-t-on ?

Que fait-on des fiches non validées ?

Relevé de décisions

On ne met dans l'annuaire que les fiches qui sont validées.

Pour inciter les associations à valider leurs fiches, l'annuaire sera mis en ligne avec les seules fiches validées. Un courriel sera adressé à chaque association pour signaler la mise en ligne. Ce message sera accompagné du projet de fiche d'identité concernant l'association ou la structure.

4. Organisation de la présentation de l'annuaire

Rappel des rubriques retenues : se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, se faire aider...

Relevé de décisions

Il est nécessaire de séparer l'hébergement d'urgence du logement.

Il faut utiliser une icône pour chaque thème dans le récapitulatif alphabétique.

Faire apparaître de façon plus explicite une page recensant les lieux où se laver.

Dans la rubrique « se faire aider » il faut prévoir trois sous rubriques :

Apprendre le français

Accéder aux droits,

Partager des activités sociales et culturelles

5. Plan de travail / Echancier

Relevé de décisions

Mettre en ligne l'annuaire le plus rapidement possible avec les modifications souhaitées : nouvelles pages, rubriques précisées...

Suite à cette mise en ligne faire la relance des associations – structures afin d'obtenir leur validation.